

Mutualisation des équipements

— Mutualiser les biens, c'est mettre en commun des objets pour leur utilisation par plusieurs personnes.

— La mutualisation peut s'appliquer à toutes sortes de biens, comme l'électroménager (machine à laver, congélateur...) ou les outils de jardinage et de bricolage qui servent rarement (une perceuse, par exemple, n'est utilisée en moyenne que 12 minutes par an). Les utilisateurs peuvent partager les coûts, l'entretien et la réparation, ce qui est plus économique. Si le bien partagé est conçu pour durer, cette démarche est d'autant plus respectueuse de l'environnement.

— Cette pratique peut se baser sur un accord commun à l'achat d'un matériel, ou sur un bien existant mis à disposition d'autres personnes.

— Elle permet en parallèle de retrouver du lien social avec ses voisins et son entourage et facilite les élans de solidarité.

POTENTIEL DE SOBRIÉTÉ

● ● ○ Économies
d'énergie

● ● ● Changement
des imaginaires

● ● ○ Économie
de ressources

● ○ ○ Construction
de la résilience

🏠 **ÇA EXISTE PRÈS DE CHEZ VOUS !**
Plus d'info: virage-energie-npdc.org